

Compte rendu de la réunion du groupe Recherche et Valorisation du 26 novembre 2007

Etaient présents :

M. BIRMELE, M. BLANC, M. CHABAUX, M. CIVARDI, M. DE QUENAUDON, Mme FLORENTZ, M. FOULON, M. GALERNE, M. HEISSLER, Mme HERRMANN-BECK, M. HIRCH, Mme HUBE, Mme JOERG, M. LLERENA, Mme MECHIN, Mme MEIER-MULLER, Mme RAMIREZ, Mme ROHMER, M. RUH, M. SOCK, M. STRICKLER, M. THIERRY, Mme VYLCOU, M. WESTHOF.

Etaient excusés :

M. CLERMONT, Mme GREWE, M. GRUCKER, Mme HASSANI, M. HEITZ, M. JELTSCH, Mme HELOT, M. MATHIEN, M. MESSNER, Mme MICHEL, M. SALVINI, M. WERCKMEISTER

M. Eric WESTHOF, Vice-président Recherche et Formation Doctorale de l'ULP ouvre la séance et rappelle les thèmes qui seront discutés ce jour :

- ◆ Validation du CR de la réunion du 24 octobre 2007 ;
- ◆ Le Collège des Ecoles Doctorales ;
- ◆ Questions diverses.

1. Validation des CR de la réunion du 24 octobre 2007.

Le CR de la réunion du 24 octobre est validé par les membres du groupe.

2. Le collège des Ecoles Doctorales (ED).

M. Yves STRICKLER, Vice-président Recherche de l'URS informe le groupe que le Comité de Pilotage a validé la proposition de la création d'un collège des ED comme action pilote. En effet, la mise en place d'une telle entité s'inscrit harmonieusement dans la structure de la future université de Strasbourg.

M. Eric WESTHOF insiste sur le caractère fondamental d'un lieu de rencontre et de discussion conférant aux Directeurs des ED le moyen de porter une politique commune qui sera présentée aux instances du N1. Il rappelle également que le Collège des ED est identifié sous la forme d'un N2 adossé aux Collegium sans en constituer un lui-même.

M. Yves STRICKLER présente le document distribué au groupe en début de séance (annexe 1). Ce support, proposé par les 3 Vice-présidents Recherche, est une base de travail qui sera discutée et approfondie lors d'une prochaine réunion des Directeurs des ED des 3 universités.

La mise en œuvre et le bon fonctionnement du Collège des ED supposent une cohérence entre les niveaux qui constitueront l'université unique. Outre le lien essentiel avec le N1, le Collège devra maintenir une collaboration étroite avec les Unités de Recherche.

A ce titre, il sera défini comme un organe transversal permettant ainsi aux ED de conserver leur particularité et d'intégrer un ou plusieurs Collegium selon leur champ disciplinaire.

M. Maurice BLANC, Directeur de l'ED « Humanités » ne voit pas comment le CED peut définir une politique commune tout en préservant les particularités et l'autonomie des ED. Il pose notamment le problème des mentions de thèse et des allocations de recherche.

En ce qui concerne les compétences respectives du CED et des ED, M. STRICKLER souligne qu'il appartiendra aux directeurs des ED de différencier les actions qui relèvent d'une politique commune et qui peuvent être du ressort du CED, des missions spécifiques à chaque ED selon le principe de subsidiarité. Il rappelle que les nombres et modalités d'attribution des allocations de recherche sont définis par le Ministère. Différents leviers peuvent toutefois être mis en action pour tendre, dans une certaine mesure, vers une distribution pluridisciplinaire des allocations au sein de l'établissement, notamment à travers le PPF Présidence. M. WESTHOF précise que son montant pourrait être réévalué dans le cadre de l'Uds et que d'autres nouveaux moyens financiers, tels les revenus des doctorants-conseils sont également à envisager.

En outre, le groupe s'interroge sur les actions à mener pour valoriser les formations suivies par les doctorants durant la préparation de leur thèse.

Mme Catherine FLORENTZ, Directrice de l'ED des Sciences de la vie et de la santé de l'ULP, signale que l'objectif des formations proposées est de venir en appui des travaux de recherche des doctorants. Elles contribuent à élargir leur connaissance et savoir-faire en dépassant le cadre du champ disciplinaire étudié. Mme Catherine FLORENTZ précise que ces formations doivent faire l'objet d'une validation en fin de cursus et propose que des réflexions soient menées dans ce sens. Il serait intéressant que le Collège des ED mette en place un complément de diplôme ou une certification qui assureraient la valorisation des formations suivies.

M. Patrick LLERENA, Directeur de l'ED « Augustin Cournot » de l'ULP, ajoute qu'en s'inscrivant dans un contexte Européen, l'Université de Strasbourg devra également répondre à la mobilité des étudiants en proposant une validation de ces formations.

M. André BIRMELE, Directeur de l'ED de Théologie et Sciences religieuses, informe que l'ED qu'il dirige travaille en étroite collaboration avec des institutions qui s'inscrivent dans un réseau doctoral européen. Il insiste sur l'importance des partenariats déjà établis et souhaite les conserver lors de la création du Collège des ED.

M. Patrick FOULON, Directeur du Collège Doctoral Européen (CDE) poursuit l'analyse et met en exergue trois points importants :

- ◆ Le Collège des ED pourrait se doter d'un portail clair qui identifierait l'ensemble des formations proposées par l'Université. Cet outil permettrait de mettre en avant l'attractivité du site Strasbourgeois ;
- ◆ Le CDE travaille en étroite collaboration avec les 3 universités. En tant que service commun, il sert de lieu de rencontre et de formation et met notamment à disposition des salles, à titre gracieux, pour les écoles doctorales qui proposent des formations interdisciplinaires ;
- ◆ M. Patrick FOULON demande aux membres du groupe qu'à l'avenir les soutenances de thèse des étudiants inscrits au CDE aient lieu dans les locaux du CDE.

M. Eric WESTHOF rappelle que le CDE, sans être une ED, sera intégré dans le Collège des ED et constituera un atout majeur pour la formation des doctorants. Il propose également que des discussions soient menées avec le CIES pour asseoir l'aide à l'enseignement dont peuvent disposer les doctorants.

M. Simon THIERRY, doctorant à l'ULP souligne que la valorisation passe, en premier lieu, par l'utilisation du titre de « doctorant ». En effet, les doctorants sont des chercheurs en début de carrière et ne doivent plus être considérés comme des « étudiants ».

Il ajoute qu'il n'a été mentionné à aucun moment la mise en place de formations transversales. Or, l'intérêt et l'originalité du Collège des ED résident dans la création de nouvelles formations à caractères interdisciplinaires. Il lui est répondu que ces mentions figurent dans le document remis en début de réunion, tant par la référence à l'idée de « lieu de synergie » que sera le collège des ED que par la mention de la création d'un secrétariat commun « pour tout ce qui est transversal ». En outre, l'UMB propose déjà des formations ouvertes sur différents thèmes de recherche. Ainsi, une première tâche du Collège des ED sera de définir les contenus de formation utilisant et promouvant l'interdisciplinarité entre les ED.

Au terme des échanges, il est convenu que les Directeurs des ED se réunissent très prochainement (le 07 décembre) afin de définir précisément les contours et les missions du futur Collège des ED (organisation et gouvernance, représentation, moyens).

Le groupe de travail « Recherche et Valorisation » interuniversitaire se réunira en début d'année 2008.